

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 03 369

Mis en ligne le 24...03...2025

**PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 2025 03 303 EN DATE DU 10 MARS 2025 RELATIF À LA
CHAUSSÉE RÉTRÉCIE RUE AMPÈRE POUR TRAVAUX NÉCESSAIRES AU PASSAGE DE LA FIBRE
OPTIQUE, PASSAGE CÂBLE AÉRIEN OU SOUTERRAIN, AGRANDISSEMENT D'UNE CHAMBRE
TÉLÉCOM, POUR LE COMPTE DE ORANGE**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu l'arrêté municipal n° 2025-03-303 du 10 mars 2025 relatif à la chaussée rétrécie rue Ampère pour travaux nécessaires au passage de la fibre optique, passage câble aérien ou souterrain, agrandissement d'une chambre télécom, pour le compte de Orange du 19 au 25 mars 2025.

Vu la délibération n°10 du 17 décembre 2024 concernant les tarifs des services publics pour l'année 2025,

Vu la demande de prorogation de l'autorisation du 25 mars au 02 avril 2025 inclus,

Considérant qu'il est donné une suite favorable à la société ENSIO en raison du non achèvement des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Prorogation

Les dispositions prévues par l'arrêté municipal susvisé sont prorogées du 25 mars au 02 avril 2025 inclus.

ARTICLE 2 - Recours.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 24 mars 2025

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué



Philippe ERNANDEZ

Notifié le

Par courrier recommandé envoyé le

Par remise en main propre

Par mail envoyé le 24/03/25

Je soussigné(e).....

Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU

Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.